



Le Bénin, tout nouveau participant du programme de compensation des émissions du CORSIA

Publication immédiate

Montréal, le 6 avril 2020 – État de l’Afrique de l’Ouest, le Bénin est devenu le tout dernier pays à confirmer sa participation volontaire au Régime de compensation et de réduction de carbone pour l’aviation internationale (CORSIA) de l’OACI.

Ainsi, 83 pays commenceront à compenser les émissions de leurs vols internationaux à partir de 2021, soit au début de la phase pilote volontaire du CORSIA. En tout, ces pays représentent à l’heure actuelle 76,64 % des vols réguliers internationaux.

La participation officielle du Bénin au CORSIA a été confirmée dans une lettre transmise vendredi dernier par le Directeur général de l’Agence nationale de l’aviation civile, M. Karl Legba, à la Secrétaire générale de l’OACI, Mme Fang Liu.

L’annonce heureuse de la participation du Bénin au CORSIA survient alors que les restrictions en matière de mobilité mondiale en raison de la COVID-19 continuent de comprimer la demande de trafic aérien.

La pandémie a certes eu une incidence considérable sur l’aviation, mais il est difficile de prévoir quels seront les résultats finaux du trafic aérien en 2020. L’OACI suit bien entendu de près les incidences actuelles de la COVID-19, et les éléments de conception du CORSIA prévoient déjà la possibilité d’y apporter des révisions, des protections et, au besoin, des ajustements.

Le Conseil de l’OACI, composé de 36 États, a déjà inclus un point à l’ordre du jour de sa 220^e session, qui se tiendra bientôt, pour traiter de cette question et débattre ainsi de solutions possibles afin de veiller à ce que l’intégrité et les objectifs d’ensemble du CORSIA ne soient pas diminués à cause des incidences de la COVID-19 sur le trafic aérien.

Dans le cadre de sa riposte à la flambée de COVID-19, l’OACI a mis en place diverses mesures pour continuer à appuyer les États dans la mise en œuvre du programme de compensation du CORSIA, notamment des approches plus souples pour le renforcement des capacités, des séances de formation en ligne sur le Registre central du CORSIA (CCR), en avril 2020, et le lancement d’une série de cours en ligne sur le système de vérification du CORSIA, qui seront offerts à partir de mai 2020.



État de l'Afrique de l'Ouest, le Bénin est devenu le tout dernier pays à confirmer sa participation volontaire au Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSA) de l'OACI. Ainsi, 83 pays commenceront à compenser les émissions de leurs vols internationaux à partir de 2021, soit au début de la phase pilote volontaire du CORSA. En tout, ces pays représentent 76,64 % du total mondial des émissions de carbone provenant des vols internationaux.

Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 193 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Portail d'informations en ligne de l'OACI sur la COVID-19](#)

[Site web des mesures de sécurité de l'exploitation pendant la COVID-19](#)

[Site web du CAPSCA sur la COVID-19](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

communications@icao.int

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](https://twitter.com/wraillantclark)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)